



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 22 février 2011 (23.02)
(OR. en)**

**6424/1/11
REV 1**

**MIGR 24
COEST 55**

VERSION REVISÉE À LA NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: Coreper/Conseil

n° prop. Cion: 16327/10 MIGR 119 COEST 348 RESTREINT UE

Objet: Adoption d'une décision du Conseil autorisant la Commission à engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord de réadmission entre l'Union européenne et le Belarus

1. Par lettre reçue le 12 novembre 2010, la Commission a présenté au Conseil une recommandation de décision du Conseil l'autorisant à négocier un accord de réadmission avec le Belarus (doc. 16327/10 MIGR 119 COEST 348 (RESTREINT UE))
2. La recommandation susvisée a été examinée par le groupe "Migration et éloignement" lors de ses réunions du 7 décembre 2010 et du 7 février 2011.
3. Le Comité des représentants permanents est invité à confirmer l'accord intervenu sur ce point et à suggérer au Conseil d'adopter, lors de l'une de ses prochaines sessions, le projet de décision figurant dans le document 6623/1/11 REV 1 MIGR 26 COEST 60 (RESTREINT UE).